

7^{ème} congrès du SNUEP-FSU – Dijon 2021

THEME 1

CORPUS

Fiche 1 – Formation professionnelle, apprentissage, décentralisation

	POUR	CONTRE
Formation professionnelle tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> - la création d'un service public de la formation professionnelle, financé par une mutualisation des fonds collectés dans le cadre de la formation continue et de la taxe d'apprentissage et contrôlé par la cour des comptes (pour garantir la transparence et la répartition équitable de ces fonds). - que l'école de la deuxième chance soit intégrée à un grand service public de la formation professionnelle, encadré par des PLP. - qu'elle permette aux salarié-es de développer des revendications en termes d'organisation du travail et d'amélioration des conditions de travail dans les entreprises. - qu'elle soit au cœur de droits nouveaux permettant une réelle sécurisation des parcours professionnels et permettre une reconnaissance des qualifications acquises par l'expérience. - qu'elle permette une amélioration et un développement de la formation continue de tous les salarié-es englobant un accès à une formation permanente émancipatrice enfin reconnue, notamment au niveau des salaires. - une formation continue comprenant la formation permanente, c'est-à-dire qui ne se limite pas à la formation professionnelle et surtout pas à l'adaptation au poste de travail (qui, elle, doit être assurée par l'employeur). - qu'une augmentation de qualification par obtention d'un diplôme se traduise par une augmentation de salaire - que les services publics d'enseignement et de formation professionnelle soient soustraits de la concurrence - que la FSU soit force de proposition, au sein de la CSE, afin que les SSIG (Services sociaux d'intérêt général) assurent pleinement leur rôle de sauvegarde des services publics d'éducation et de formation - investir les CREFOP et les groupes de travail associés. - une mise en place concrète du CPA dans la FP avec des critères connus et des moyens suffisants pour répondre aux demandes de congés de formation et de reconversion. 	<ul style="list-style-type: none"> - la conception libérale de la FPTLV - les concepts d'« économie de la connaissance » et d'employabilité - la marchandisation croissante de la formation professionnelle - l'ANI du 7 novembre et la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la FPTLV - la mise en concurrence des modes, des voies et des établissements de formation, qui passerait par le démantèlement de la voie scolaire et le développement du privé - la recherche d'une adéquation formation/ emploi dans l'établissement des cartes de formation - le gommage des différences entre formation initiale et formation continue (voire supprimer la formation professionnelle initiale au profit de la formation continue), les spécificités de toutes les voies de formation professionnelle - les dérives du système actuel qui tend à augmenter les inégalités des jeunes et des salariés devant la formation. - tout partenariat public-privé
DROIT AU RETOUR EN FORMATION	<p>Il faut accroître le nombre de sections et le nombre d'enseignant-es pour permettre à ces jeunes de faire un choix qui corresponde à leurs aspirations. De plus, ce droit doit être mis en adéquation avec le calendrier scolaire. Des moyens doivent être prévus à cette fin dans les DHG.</p>	

	POUR	CONTRE
MLDS	<p>Les personnels de la MLDS sont les mieux à même de prendre en charge les décrocheurs et décrocheuses de plus de 16 ans en vue de les rescolariser.</p> <ul style="list-style-type: none"> -travailler sur le long terme, dans la sérénité. -contrats pérennes et des missions qui ne soient pas pilotées par la politique du chiffre, l'évaluation du nombre des décrocheurs étant toujours sujette à caution. 	
GRETA	<ul style="list-style-type: none"> - le statut d'EPL (établissement public local), une structure qui offre de meilleures garanties : les GRETA restant ainsi des structures de l'Éducation nationale et leurs personnels restant, en conséquence, agents publics, titulaires ou contractuels, de l'Éducation. - intégrer les GT chargés du suivi de la mise en œuvre académique de la réforme ainsi que de la cartographie des GRETA (décret n°2013-852 du 24 septembre 2013 et le BO n°6 du 6 février 2014) - un pilotage national au sein d'un grand service public de la formation professionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - contre la transformation des Greta en GIP, dispositif permettant une gestion privatisée et concurrentielle d'une partie croissante des moyens du service public de l'EN - les suppressions et les fusions qui s'organisent sous prétexte d'économies de structures.
AFPA		<ul style="list-style-type: none"> - une régionalisation de l'AFPA qui entraînerait une rupture d'égalité sur le territoire de la République entre ses usager-es.
Lycée des métiers	<ul style="list-style-type: none"> - l'arrêt de la labellisation des métiers - la suppression de toute labellisation des LP en lycée des métiers qui participe à accentuer les discriminations et les inégalités d'accès à la formation pour les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - la mise en place à marche forcée du lycée des métiers. Le principe de la labellisation du lycée des métiers ne correspond pas aux besoins des familles les plus démunies. La création de pôles de formation par métier est de nature à accentuer les discriminations sociales. Le maintien du multi-pôle doit être privilégié dans tous les cas. - les dégradations des conditions de travail des personnels liées à la mise en place du lycée des métiers. Dégradations qui ne manqueront pas d'être amplifiées par les propositions contenues dans le livre vert de la commission Pochard et à terme le livre blanc rédigé par le ministre de l'éducation. - le lycée des métiers, outil idéal de la mise en place de la FPTLV puisque qu'il prend aussi en charge la VAE - la labellisation lycées des métiers qui n'a servi de fait qu'à légitimer la mixité des parcours et des publics au sein des établissements.

	POUR	CONTRE
Campus des métiers et des qualifications		<ul style="list-style-type: none"> - le CMQ qui crée un déséquilibre de l'offre de formations sur un territoire. L'égalité de l'accès à une formation sous statut scolaire ne sera plus assurée par défaut de mobilité. - un dispositif supplémentaire qui [dans la même veine que le lycée des métiers], sous couvert de la revalorisation de la voie professionnelle, permet de répondre à une adéquation toujours plus forte formation/emploi. Il dilue l'EPP sous statut scolaire dans un ensemble hétéroclite d'organismes de formation. Le campus des métiers favorise l'apprentissage et déséquilibre les moyens accordés aux différents LP. - ce projet qui s'inscrit pleinement dans une logique libérale et sert la volonté des organisations patronales de remettre la main sur la formation professionnelle dans son ensemble. - le dispositif CMQ dont l'objectif est de mettre à disposition des pôles économiques rentables, les moyens publics de formation et de recherche (plateaux techniques, personnels et enseignant-es, jeunes en formation). - la mise en place et le développement des CMQ.
Apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> - Voir motion Sablé - mandater le secrétariat national pour développer l'information par tous les moyens des collègues de PLP, SEGPA, EREA sur le développement de l'apprentissage et de la régionalisation de la formation professionnelle. - que la taxe d'apprentissage soit également répartie par péréquation entre voie scolaire et apprentissage au prorata du nombre de jeunes formés - un réel bilan quantitatif et qualitatif des moyens accordés à l'apprentissage - transformer les UFA en formation sous statut scolaire. - une répartition équitable de la TA en fonction du nombre d'élèves et d'apprenti-es sur tout le territoire national. - un mandat d'étude pour proposer un autre terme plus adéquat que la TA (ex : une TFPI, taxe pour la formation professionnelle initiale). 	<ul style="list-style-type: none"> - la loi du 24 novembre 2009 qui permet : aux apprentis dont le contrat a été rompu sans qu'ils en soient à l'initiative, de poursuivre leur formation dans leur CFA, sous statut de stagiaire de la formation professionnelle pour une durée de trois mois maximum ; aux jeunes n'ayant pu conclure de contrat d'apprentissage faute d'employeur, d'entamer leur formation pendant 2 mois dans les CFA volontaires ; d'étendre les contrats de professionnalisation aux jeunes à partir de 16 ans ; de relancer le préapprentissage avec la possibilité pour les CFA d'accueillir pour une durée maximum d'un an les jeunes de plus de 15 ans pour suivre, sous statut scolaire une formation en alternance destinée à découvrir un environnement professionnel (DIMA) - toute réforme de la taxe d'apprentissage visant à appauvrir voire à tarir le financement des formations publiques sous statut scolaire - toute forme d'apprentissage, qu'il soit privé ou public, dans les LP, les EREA et les SEGPA, de niveau V au niveau III. Tous les moyens doivent être donnés à nos établissements publics et à nos formations sous statut scolaire afin de permettre d'ouvrir et de réouvrir des sections du CAP au Bac pro. - la prime octroyée aux chefs d'établissement et aux chefs des travaux pour relancer le mixage des publics et des parcours. - l'assouplissement des règles d'intervention des enseignants en apprentissage. - les projets de fusion entre LP et CFA. - l'emploi d'apprenti-es dans les services publics. - la gestion actuelle de la taxe d'apprentissage

	POUR	CONTRE
Décentralisation- Régionalisation	<ul style="list-style-type: none"> - le SNUEP-FSU doit impérativement être représenté dans les GT et instances régionales. Il doit veiller à ce que la FC ne lèse pas la formation initiale, que ce soit par la captation des publics et/ou le détournement des moyens. - investir les CCREOFP et les GT des PRDF. Le SNUEP-FSU doit se doter d'un groupe de réflexion pour investir ces différentes instances, et en faire le bilan, car chaque région les pilote de façon différente. La mise en commun des informations permettra d'avoir une vision globale des politiques. Des stages décentralisés doivent être organisés pour accompagner les militant-es dans leur implication dans ces instances. - qu'une instance nationale supervise les décisions des Régions en matière de pilotage de l'orientation. 	<ul style="list-style-type: none"> - le projet de loi de décentralisation de 2013 - le transfert des PLP aux Régions - le dernier mot donné aux Régions pour arrêter la carte des formations initiales en apprentissage et sous statut scolaire
Certification		<ul style="list-style-type: none"> - Les titres professionnels ne sont pas adaptés à la formation initiale des plus jeunes qui ont encore besoin d'enseignements généraux. L'apprentissage ne doit donc pas préparer à des certifications professionnelles réservées aux salarié-es. Le SNUEP-FSU s'opposera de la même façon à l'accès aux CQP par l'apprentissage. - le retour massif, dans les cartes de formation, des FCIL et des MC qui sont des formations non pérennes car uniquement créées pour répondre ponctuellement aux besoins immédiats des entreprises présentes sur un territoire donné. - l'abaissement par la loi Travail de la durée minimale d'activité professionnelle de 3 à 1 an pour prétendre à une VAE (donc 2 ans d'apprentissage), ainsi que la prise en compte des périodes de formation initiale en milieu professionnel. Cette mesure renforce une fois de plus la concurrence de l'apprentissage au détriment de la voie scolaire publique.

Fiche 2 - Orientation et parcours dans la voie professionnelle

Préambule	<p>Le SNUEP-FSU porte le mandat d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.</p> <p>L'enseignement professionnel aux niveaux 3 et 4 a pour objectif de former l'élève, le travailleur et le citoyen en ne négligeant en aucune façon les savoirs fondamentaux et les savoirs professionnels indispensables.</p> <p>Le SNUEP-FSU est attaché à la délivrance de qualifications professionnelles validées par un diplôme national préparé dans le cadre du service public.</p> <p>Le SNUEP-FSU est attaché aux 3 voies de formation (générale, technologique et professionnelle) et demande la mise en place de passerelles à des points clefs stratégiques du parcours de l'élève.</p> <p>Le SNUEP-FSU considère qu'il est nécessaire d'adapter les structures aux élèves plutôt que d'adapter les élèves aux structures.</p> <p>Le SNUEP-FSU exige l'abrogation des 2 dernières réformes de la VP et la réinstauration de réels parcours en 4 ans, passant par une formation à un diplôme de niveau 3.</p> <p>Le SNUEP-FSU réclame une réflexion nationale sur l'enseignement professionnel public.</p>
Orientation	<p>Le SNUEP-FSU réclame un renforcement de l'objectivité et de la clarté des informations fournies par l'ONISEP.</p> <p>L'information sur la voie professionnelle sous statut scolaire doit s'appuyer sur des contacts réguliers entre les PLP et les professeurs de collège.</p> <p>Le SNUEP-FSU dénonce la désinformation patente concernant l'alternance, terme pédagogique destiné à cacher l'apprentissage.</p> <p>Le SNUEP-FSU refuse que les informations de l'orientation soient guidées par un adéquationnisme illusoire qui biaise le choix du jeune, ce que recherchent les communications sur les taux d'insertion professionnelle. Et quand ceux-ci comparent scolaires et apprentis, l'honnêteté nécessite l'ajout des taux d'abandon et de poursuite d'études.</p> <p>Le rôle des psyEN doit être réaffirmé et leur présence dans les établissements renforcée afin de les intégrer pleinement dans le travail d'orientation des élèves. Cette présence doit être permanente pour permettre d'intervenir à tout moment auprès des classes et construire un vrai travail d'orientation auprès des classes et de chaque élève.</p> <p>Le parcours Avenir, qui privilégie la culture d'entreprise à la culture professionnelle et rend l'élève seul responsable de son orientation, doit être abandonné.</p> <p>Les indicateurs de performance (taux d'orientation vers la 2^{de} GT et le supérieur) doivent être abandonnés.</p> <p>Le 3^e tour d'affectation en octobre doit être abandonné au profit d'un travail au cas par cas par des commissions pluriprofessionnelles.</p>

<p>Affectations</p>	<p>Le SNUEP-FSU revendique l'abandon des procédures d'orientation informatisées afin que la motivation et les appréciations sur les élèves soient réellement prises en compte dans l'affectation.</p> <p>L'affectation dans l'enseignement professionnel doit correspondre au projet de l'élève, indépendamment de ses résultats scolaires.</p> <p>Le système dématérialisé actuel basé sur des barèmes n'est pas satisfaisant. Il est indispensable de remettre de l'humain via des commissions d'affectation réunissant chefs d'établissements, enseignant-es (collège et lycée professionnel), psyEN...</p> <p>Le SNUEP-FSU exige la transparence sur les critères retenus dans Affelnet : ils doivent être débattus dans les instances représentatives de l'EN.</p> <p>Il préconise l'attribution de points par l'équipe pédagogique en fonction des demandes de l'élève et de son profil.</p> <p>Le SNUEP-FSU refuse les affectations sur des 2^{dés} professionnelles indifférenciées en CAP comme en bac pro. Pour les jeunes n'ayant pas défini leur orientation (mais pas pour les élèves en difficulté scolaire ou n'ayant pas obtenu l'affectation souhaitée), une année de détermination balayant plusieurs champs professionnels est envisageable dans le cadre d'un parcours d'accès au niveau 4 en 4 ans.</p> <p>Pour le SNUEP-FSU, l'affectation dans la voie professionnelle doit se faire sur une formation préparant à un diplôme clairement identifié.</p> <p>Affectation en 3^e prépa-métiers : le SNUEP-FSU revendique des critères objectifs et circonstanciés.</p> <p>Pour le SNUEP-FSU, toutes les demandes de réorientation et de passerelles doivent être étudiées au cas par cas dans des commissions composées d'enseignant-es, de psyEN, de chefs d'établissements, d'assistantes sociales...</p> <p>Le SNUEP-FSU condamne les pratiques de « sur-affectation » organisées par des chefs d'établissements ou des rectorats.</p> <p>Le SNUEP-FSU refuse que des places soient réservées aux apprenti-es.</p> <p>Le SNUEP-FSU est favorable à la prise en compte de l'avis des équipes pédagogiques de Terminale et de l'enseignement supérieur, à partir de critères nationaux clairement définis.</p>
----------------------------	---

<p>CAP</p>	<p>Le SNUEP-FSU réaffirme son attachement à ce diplôme, reconnu par certaines branches professionnelles comme 1^{er} niveau de qualification et dispensant notamment un savoir-faire pratique important permettant dans certains secteurs une insertion professionnelle immédiate, mais aussi une poursuite d'études.</p> <p>Le SNUEP-FSU demande à ce qu'il puisse se préparer en 3 ans pour les élèves les plus fragiles, notamment pour les élèves issu-es des classes de SEGPA.</p> <p>Dans l'objectif d'une élévation de qualification pour un plus grand nombre d'élèves, le déploiement et l'offre globale des CAP (scolaire et apprentissage) doivent être contrôlés par l'EN afin d'éviter un surdimensionnement de cette offre qui irait à l'encontre de cet objectif.</p> <p>L'offre de formation en CAP doit être équilibrée, diverse et augmentée sur l'ensemble du territoire.</p> <p>La formation au CAP doit être maintenue en LP, sous statut scolaire, et implantée en complémentarité avec les autres formations diplômantes de niveau 3 et 4 dans des divisions qui lui sont propres sans aucune mixité des niveaux.</p> <p>Dans le cadre du bac pro 3 ans, il est préférable que les élèves de CAP passent en 2^{de} bac pro. La possibilité d'intégrer directement la 1^{ère} peut être donnée à certains élèves (sur avis du conseil de classe), en tout état de cause cette intégration doit s'accompagner de moyens.</p> <p>Ces passerelles doivent consister en une prise en charge particulière pour les élèves de CAP qui intègrent une 1^{re} bac pro, elles doivent être dotées de moyens supplémentaires hors AP afin de favoriser leur réussite.</p> <p>Le SNUEP-FSU refuse l'obtention du CAP par le biais d'une certification intermédiaire pour éviter toute dévalorisation de ce diplôme.</p>
-------------------	---

<p>Parcours vers le niveau 4</p>	<p>Le SNUEP-FSU exige le maintien des sections de BEP. Le SNUEP-FSU considère que le point central de l'architecture de la voie professionnelle doit être le niveau 3, préparé en deux ans. Le SNUEP-FSU revendique : - que soit affecté au BEP une véritable formation en 2 ans sanctionnée par un diplôme ; - qu'une majorité des élèves prépare le BEP en deux ans après la 3^{ème} dans le cadre d'un parcours BEP, bac pro en 4 ans ; - le rétablissement de la formation en 2 ans pour les BEP suivie d'un bac pro en 2 ans. Un diplôme de niveau 3 doit être exigé pour l'accès à toutes formations de niveau 4. Si le parcours en 3 ans vers le baccalauréat professionnel peut exceptionnellement se comprendre pour quelques élèves, il ne peut être la norme, ni rester en l'état mais doit redevenir l'exception. Les classes de 2^{de} à champs professionnels ne sont pas acceptables dans le cadre du bac pro en 3 ans. Elles ne doivent pas servir à expérimenter ou préparer la fusion des diplômes. Uniquement dans le cadre d'un parcours en 4 ans pour l'accès à un niveau 4 après la 3^{ème}, le SNUEP-FSU propose d'étudier l'instauration d'une 1^{re} année de formation à champ large permettant à l'élève d'affiner son choix quant au diplôme à préparer.</p>
<p>Passerelles</p>	<p>Le SNUEP-FSU revendique le rétablissement des 1^{res} d'adaptation pour intégrer la voie technologique après une formation au BEP en 2 ans. Le SNUEP-FSU revendique le rétablissement d'une passerelle spécialement aménagée (cycle de 1 an, avec un horaire aménagé, dans une classe dédiée) entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique. Les réorientations de 2^{de} générale et technologique doivent se faire en 1^{ère} année de cursus. Des passerelles peuvent exceptionnellement être envisagées directement en 1^{re} professionnelle à condition que ce passage soit réellement préparé en fin de 2^{de} GT par les équipes pédagogiques. Les LP doivent se doter de réelles passerelles et de structures (comme des sections de CAP en un an) pour accueillir, sous statut scolaire, les élèves issus d'autres voies qu'elles soient scolaires (générale et technologique) ou de l'apprentissage.</p>
<p>Poursuites d'études</p>	<p>Le SNUEP-FSU réaffirme le fait que le baccalauréat professionnel doit permettre, pour les élèves qui le désirent, une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et notamment dans les sections de BTS. Au nom de l'égalité entre les 3 voies du lycée, le SNUEP-FSU dénoncerait un système d'orientation qui imposerait aux élèves de l'EP le BTS comme seule possibilité de poursuite d'études. Recenser et évaluer les dispositifs expérimentaux de réussite des bacs pro et BMA en études supérieures. Le SNUEP-FSU est favorable notamment à : la mise en place de modules de formation complémentaire en enseignement général destinés aux élèves qui le souhaitent pour poursuivre des études vers l'enseignement supérieur et tout particulièrement vers les BTS. une année de remise à niveau post-bac, mise en place au LP lorsque les élèves en ont besoin. l'augmentation du nombre de places réservées en BTS et en IUT afin de permettre aux bacheliers pros de ne pas être victimes de la concurrence des bacheliers des autres voies. Le SNUEP-FSU propose qu'une part conséquente des capacités d'accueil en BTS et en IUT soit réservée aux élèves détenteurs d'un bac pro et demande par ailleurs la création, par bassin de formation, de classes de mise à niveau regroupant l'ensemble des élèves de différents bacs pros qui se destinent à préparer un BTS ou DUT. Les universités et établissements d'enseignement supérieur, doivent se doter de classes d'accueil ou de remise à niveau en nombre suffisant afin de permettre la réussite de tous leurs étudiants. la création de BTS 3 ans pour les élèves issus de bac pro qui en auraient besoin. Le SNUEP-FSU revendique la remise en place dans les LP de préparations aux concours accessibles après le bac (par exemple dans le secteur sanitaire et social) ainsi que celles des mentions complémentaires accessibles après un diplôme de niveau 3, motivant et valorisant pour les élèves.</p>

<p>3^{èmes} préparatoires à l'enseignement professionnel</p>	<p>La place et l'existence de 3^{èmes} prépa-pro doivent se penser dans le contexte de la culture professionnelle au sein de la culture commune. À la fin de la 3^{ème} prépa-pro, un élève doit avoir les mêmes possibilités d'orientation vers la voie générale et technologique que vers la VP. Un travail fédéral est nécessaire sur ce point.</p> <p>Afin de lutter contre le décrochage et de permettre une pédagogie adaptée, le SNUEP-FSU revendique une diminution du nombre d'élèves par classe et l'instauration de seuils de dédoublement par discipline. Le volume d'heures dédoublées doit être augmenté pour les matières à volume hebdomadaire faible (maths, PSE, LV, arts appliqués ...).</p> <p>Le volume horaire dédié à la DP doit être de 6 h hebdomadaires (réalisée sur des plateaux techniques de LP) et celui de Sciences et technologie doit être réparti également entre les trois disciplines.</p> <p>Les élèves de 3^{ème} prépa-pro doivent être prioritaires sur les demandes d'affectation dans l'EP.</p> <p>Tou-ttes les élèves de collège doivent bénéficier de DP, de temps en plateau technique.</p>
---	---

<p>Carte des formations</p>	<p>Le SNUEP-FSU exige une offre de formation diversifiée dans tous les lycées professionnels.</p> <p>Le SNUEP-FSU demande les moyens nécessaires pour mieux répondre aux vœux d'orientation des élèves vers l'enseignement professionnel et assurer une meilleure prise en charge des difficultés scolaires.</p> <p>L'offre de formation doit correspondre aux souhaits des jeunes. Elle doit être variée aussi bien pour les diplômés préparés que pour les filières sans se limiter aux seuls besoins du bassin d'emploi.</p> <p>La carte des formations doit prendre en compte certaines contingences économiques locales pour permettre aux élèves de suivre des PEMP et s'affranchir de la seule adéquation formation/emploi.</p> <p>Le SNUEP-FSU revendique une réelle reprise en main de la CdF par les rectorats afin de ne pas réduire les choix d'évolution aux besoins locaux et immédiats.</p> <p>Le SNUEP-FSU revendique l'ouverture de CAP en nombre suffisant en parallèle à chaque bac pro et la mise en place de réelles passerelles pour les titulaires de ce diplôme vers le bac pro.</p> <p>Il est nécessaire d'offrir un véritable panel de CAP pour que les élèves qui n'ont pas d'autre choix et qui sont très peu mobiles puissent obtenir une orientation positive et éviter les décrochages.</p> <p>Le SNUEP-FSU revendique la création et le développement de sections de CAP à effectif réduit pour accueillir prioritairement les élèves issus de l'ASH.</p> <p>Le SNUEP-FSU dénonce les diminutions de capacités d'accueil et revendique leur augmentation.</p>
------------------------------------	---

<p>Améliorer les conditions d'étude des élèves Lutte contre les inégalités</p>	<p>Le SNUEP-FSU soutient les lycées où coexistent les trois voies de formation, favorables à la mixité sociale, mais refuse toute fusion à marche forcée et qui serait accompagnée d'une dilution des moyens des LP devenus SEP, ainsi que d'une globalisation des horaires.</p> <p>Le SNUEP-FSU revendique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un volet important de prévention ; - des équipes pédagogiques et éducatives stables et formées, et surtout pas une gestion autonome des établissements avec pouvoirs renforcés des chefs d'établissement. Le SNUEP-FSU estime que la réponse sécuritaire n'a pas fait ses preuves et que les annonces médiatiques n'y changeront rien. - le recrutement et la présence dans l'ensemble des LP, LPO, SEP, SEGPA, ÉREA... d'équipes pluriprofessionnelles formées et renforcées (psyEN, psychologue, MLDS, médecins, assistant-es sociales, infirmier-es, etc.) permettant d'aider réellement et concrètement les jeunes en difficulté, passant notamment par le rétablissement du statut des MI-SE. Il est fondamental que sur chaque site d'enseignement d'un LP un-e infirmière à temps plein, un-e AS et psyEN soient présent-es chaque jour. - une formation initiale et continue de qualité qui aborde les questions pédagogiques mais aussi sociologiques pour tous les personnels d'enseignement et d'éducation. - la possibilité de retour en formation initiale sous statut scolaire après une période de décrochage. Les lycées de la 2^{ème} chance ne peuvent être considérés comme une réponse sérieuse au décrochage. Concentrant des moyens et des parrainages importants, ils ne s'adressent qu'à une minorité de jeunes qui subissent une sélection rude pour pouvoir s'y inscrire. - du temps de concertation intégré au temps de service. <p>Le SNUEP-FSU refuse le regroupement de classes (mixité des divisions) organisé par les directions d'établissements pour récupérer des moyens d'enseignement.</p>
---	--

	<p>Le volume d'heures dédoublées doit être augmenté pour les matières à volume hebdomadaire faible (maths, PSE, LV, arts appliqués ...).</p> <p>Le SNUEP-FSU demande que les établissements fournissent l'accès au matériel nécessaire afin de répondre aux compétences exigées par les référentiels et que la maintenance de ce matériel soit assurée par un personnel qualifié sur des postes budgétés.</p> <p>Les élèves qui restent en très grandes difficultés scolaires après la 3^e doivent pouvoir être accueillis dans des formations de niveau 3 suffisamment nombreuses et variées dans des ÉREA.</p>
<p>Inclusion des élèves allophones</p>	<p>Tou-tes les élèves allophones doivent pouvoir bénéficier d'un temps suffisant, sur tout le territoire, prioritairement dans les UP2A, afin d'acquérir une maîtrise suffisante du français pour pouvoir réussir leur inclusion dans l'EPP.</p> <p>Il faut que davantage de personnels titulaires et spécialement formés puissent les accompagner. Si nécessaire, l'ASE doit leur permettre de bénéficier d'une année supplémentaire pour mener à bien leur projet scolaire.</p>
<p>Education prioritaire</p>	<p>Le SNUEP-FSU refuse tout abandon d'une carte de l'éducation prioritaire pour les LP. Il exige que tous les LP, SP et Érea accueillant des publics particulièrement difficiles ou défavorisés soient classés dans l'EP, en se fondant sur des critères nationaux et transparents.</p> <p>Le SNUEP-FSU revendique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des dédoublements systématiques, deux PP, mise en place de moyens pour la vie scolaire et lycéenne, - 14 h devant élèves + 4 h de concertation/projet/suivi des élèves. - gratuité des projets et des sorties culturelles et professionnelles. - Le SNUEP-FSU réaffirme la nécessité d'avoir des équipes pluridisciplinaires (enseignants, médecin, infirmier·e, assistant·e social·e, CPE) au sein de chaque établissement, associée à des temps de concertation de ces équipes. - des bonifications indiciaires fonctionnelles. <p>Le SNUEP-FSU demande que les critères de détermination des établissements en « éducation prioritaire » soient transparents, objectifs et qu'ils soient définis au sein des CT.</p>
<p>Egalité femmes-hommes</p>	<p>Le SNUEP-FSU revendique :</p> <p>la mise en place d'une politique volontariste, pour enrayer les répartitions des rôles masculins-féminins, qui doit s'initier à tous les niveaux de l'enseignement. C'est un enjeu majeur pour limiter les phénomènes de reproduction des rapports sociaux de genre.</p> <p>des modules de réelle formation institutionnelle à l'égalité entre femmes et hommes dans le cadre de la formation initiale pour les fonctionnaires stagiaires et de la FC pour les personnels.</p>
<p>Décrochage</p>	<p>Agir sur le décrochage c'est d'abord agir sur ses causes.</p> <p>Les pistes à envisager (en plus des autres mandats) :</p> <p>le tutorat (modèle britannique) : inédit en France, sauf à titre expérimental. Le suivi d'un petit groupe d'élèves, de préférence pas les siens, par les adultes peut apporter des améliorations dans les relations dans les établissements, mais doivent être inscrites dans les emplois du temps des professeurs (décharge de service) comme des élèves concernés.</p> <p>la prise en charge des élèves (modèle finlandais) : c'est la sortie temporaire de la classe d'élèves en difficulté, un peu comme le font les RASED en primaire, mais là aussi il faut sortir du bénévolat et inscrire les dispositifs dans les emplois du temps et ne pas désorganiser des élèves décrocheurs souvent absentéistes.</p>
<p>Internats</p>	<p>L'accès à l'internat doit être égal, quelle que soit la voie choisie. Les places doivent être ouvertes à tous, garçons et filles, et gérées par bassins de formation.</p>

	<p>Le SNUEP-FSU demande aux régions de construire davantage d'internat pour les élèves de la VP, qui sont les plus fragiles et ont les temps de transport les plus longs.</p> <p>Le SNUEP-FSU réclame la possibilité d'inscrire un internat dans tous les LP qui en auraient besoin et la gratuité des transports scolaires.</p> <p>Le SNUEP-FSU exige aussi une amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des lycéens ainsi qu'un meilleur taux d'encadrement éducatif dans le cadre du fonctionnement des internats.</p>
--	---

Vacances scolaires	<p>Le SNUEP-FSU exige qu'en Guadeloupe, Martinique et Guyane, comme dans les autres académies, les dates des vacances scolaires respectent des rythmes équilibrés (7 semaines/2 semaines) pour une année scolaire comportant 36 semaines organisée dans le cadre d'un calendrier climatique et ne se calent pas sur des fêtes religieuses quelles qu'elles soient ou sur les pressions des lobbies de l'industrie touristique.</p> <p>Le SNUEP-FSU exige l'abolition des « zonages ».</p>
---------------------------	---

Fiche 3 – Contenus et certifications

	POUR	CONTRE
Les Savoirs dans les contenus d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> - une maîtrise des savoirs passant par une formation initiale solide seule à même de permettre un accès effectif à la formation continuée tout au long de la vie. - des disciplines qui visent à l'acquisition d'un savoir indispensable au développement de l'esprit critique. - le développement de l'enseignement de la philosophie pour tous les élèves de terminale Bac Pro, par des PLP spécialement recrutés et formés. - la réhabilitation des savoirs et des connaissances dans les programmes et les référentiels des diplômes de la voie professionnelle. - que tous les élèves de lycées, quelle que soit la voie de formation suivie, soient détenteurs d'une culture commune qui va au-delà de la seule adaptation au marché du travail. - une notion de compétence axée sur la mise en action des savoirs indispensables à l'apprentissage du métier et à l'émancipation du jeune ; au service d'une insertion professionnelle et citoyenne durable, et permettant la poursuite d'études ainsi qu'un meilleur accès à la FTLV. - des programmes élaborés en cohérence pour favoriser les ponts entre les disciplines. - dans les contenus d'enseignement, les éléments de la culture professionnelle doivent donner aux élèves les éléments leur permettant de penser leur futur métier, de contribuer à l'améliorer, de comprendre le milieu économique et social dans lequel ils/elles évolueront, d'avoir une conscience collective de leur rôle dans le monde professionnel et dans la société. 	<ul style="list-style-type: none"> - négliger les savoirs fondamentaux et les savoirs professionnels indispensables aux niveaux 3 et 4. - une conception utilitariste et normative de l'école qui dénature totalement les disciplines. - la dilution de certaines disciplines dans d'autres disciplines de l'enseignement professionnel. - les « réformes » de la voie professionnelle qui transforment profondément les programmes et contenus, axant les pratiques pédagogiques sur « l'approche par compétences » ou par « capacités », en évacuant de fait la question de l'acquisition de savoirs ambitieux nécessaires à une formation professionnelle de qualité. - enfermer les élèves dans une parcellisation de tâches et des démarches mécaniques ou de renoncer à les confronter à des objets d'études complexes, au prétexte qu'ils ne maîtriseraient pas des « fondamentaux » - une notion de compétence prétexte au développement de compétences transversales détachées des savoirs disciplinaires. - une entrée, dans les programmes et référentiels de la voie professionnelle, se résumant systématiquement à une approche en survol d'une multitude de micro-tâches déliées de tout contexte cognitif et les unes des autres. - des référentiels et programmes définis selon des compétences s'apparentant à des micro-tâches

	POUR	CONTRE
<p>Horaires, Pédagogie, Interdisciplinarité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un enseignement qui requiert des moyens importants, et qui doit être le même sur tout le territoire, sanctionné par des diplômes nationaux en liaison avec une grille salariale. - un enseignement professionnel construit sur les bases d'un enseignement disciplinaire qui s'appuie sur des grilles horaires hebdomadaires nationales, pour l'ensemble de chaque discipline, fixées clairement pour chaque année du cycle et garantissant une égalité de formation sur tout le territoire. - que savoir professionnel et savoir général ambitieux soient maintenus et mieux articulés - un retour à des blocs horaires cohérents, et une réelle prévision, dans le cadre même de l'élaboration des programmes, de ce qui doit être mis en œuvre pour favoriser une interdisciplinarité faisant lien et cohérence entre l'ensemble des matières concernées par le diplôme préparé. - une consultation, des informations précises et des formations nationales appliquées à l'identique dans toutes les académies en amont de l'application de nouveaux référentiels et programmes et de nouvelles modalités d'évaluation - le remplacement du volume complémentaire d'heures professeur-es prévu en Bac Pro 3 ans par des heures hebdomadaires disciplinaires de dédoublement (avec rétablissement des seuils) fixés nationalement. Le SNUEP-FSU revendique que le nombre d'élèves par classe et par groupe soit limité de la façon suivante : SEGPA, EREA, CAP: 6, 12 ; BEP : 10, 20 ; Bac Pro : 12, 24 ; le premier chiffre indique l'effectif dédoublé dans le cadre d'un retour à des seuils définis par discipline, l'autre indique l'effectif maximum par division, sans préjudice pour les filières faisant l'objet d'une réglementation spéciale pour des questions de sécurité. - l'abandon de l'accompagnement personnalisé au profit d'heures de cours en groupes réduits : réintégration des heures de l'accompagnement personnalisé (AP) dans les horaires d'enseignement général et le retour à des seuils de dédoublement par discipline. Dans l'immédiat, il demande à ce que l'AP soit recentré sur les missions de l'enseignant-e. - Une interdisciplinarité construite à partir d'une réflexion didactique exigeante sur des bases disciplinaires solides, qui contribue à la construction d'une culture commune, comme outil et non comme finalité. - Des projets interdisciplinaires à la seule initiative des enseignant-es avec les moyens appropriés, et non imposés 	<ul style="list-style-type: none"> - la réduction à tous les niveaux des horaires et des contenus de formation. - un saucissonnage absurde des apprentissages qui enferme les élèves dans des micro-tâches techniques et déconnectées du sens global, ce qui risque de les exclure de poursuite d'études. - la diminution du volume des horaires des disciplines générales et professionnelles, qui a pour conséquence de centrer davantage la formation sur l'apprentissage des gestes professionnels en limitant les savoirs enseignés dans le seul objectif d'une employabilité immédiate. - toute transformation des RAP qui irait dans le sens d'une substitution de la formation à un métier par de la formation à un champ professionnel. - les grilles horaires tri-annuelles - l'EGLS qui a réduit les horaires attribués initialement aux matières d'enseignement général. - une introduction contrainte de l'interdisciplinarité qui réduit les horaires initialement attribués aux enseignements généraux. - une interdisciplinarité qui n'aurait qu'elle-même comme objet

	POUR	CONTRE
Evaluation, Certification	<ul style="list-style-type: none"> - l'abrogation du CCF, et le retour aux examens nationaux ponctuels terminaux - la redéfinition de l'évaluation qui doit valider les savoirs techniques propres aux matières professionnelles, non plus comme une somme d'examens ponctuels pendant la formation, mais comme la garantie que les élèves maîtrisent les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier, - le retour à l'évaluation des langues intégrée aux diplômes, - une remise à plat l'ensemble des modalités de certifications des diplômes de la voie professionnelle afin de garantir l'égalité entre candidat-es, l'impartialité des examinateurs, la qualité des enseignements ainsi que la valeur et la reconnaissance des diplômes, qu'ils soient de niveau 3 ou de niveau 4. - un diplôme délivré selon des critères objectifs, hors la diversité des lieux de stage, du public, des relations professeur-élève, et des pressions de la hiérarchie qui rendent le système d'évaluation par CCF incontrôlable et partial. - une évaluation des élèves déconnectée de l'évaluation du système. - un cadre national et des normes de réalisation pour les évaluations certificatives (parfois pertinentes dans certaines matières professionnelles), afin de garantir une égalité de qualité sur tout le territoire du diplôme délivré. - l'organisation d'une épreuve de rattrapage à l'issue d'épreuves terminales ponctuelles, qui laisse aux candidat-es le choix des matières en fonction de leurs résultats de 1^{er} groupe, à l'instar de ce qui se pratique dans les autres voies du baccalauréat. - la suppression de l'évaluation permanente des compétences transversales - évaluer un ensemble de compétences et savoirs associés mobilisés à l'issue de la formation et pouvant certifier la maîtrise d'un ensemble complexe de tâches significatives du métier préparé. - une certification du DI intégrée à la certification du bac pro permettant ainsi de faire baisser la pression certificative pour le DI et améliorant ainsi les conditions d'études des élèves et de travail des personnels. - que les collègues ne renseignent que les appréciations générales disciplinaires (constats et conseils) du LSU en utilisant l'indicateur d'évaluation qu'ils/elles souhaitent. 	<ul style="list-style-type: none"> - le fait qu'un enseignant évalue ses propres élèves pour la délivrance d'un diplôme - la dévaluation des diplômes par une baisse manifeste et régulière du niveau d'exigences dans le cadre des évaluations des validations. - la généralisation des CCF qui fait peser de graves menaces à la fois sur les pratiques professionnelles des enseignants et sur les contenus, c'est-à-dire sur la valeur et la reconnaissance des diplômes, tout en diminuant le temps accordé aux enseignements. - l'actuelle épreuve de contrôle, avec des candidat-es qui ont passé leurs épreuves dans le cadre de CCF généralisés - l'introduction du contrôle continu qui est une duperie, et qui permet d'imposer aux personnels et aux élèves l'évaluation certificative permanente, ce qui contribue à entretenir la confusion entre évaluation formative et évaluation certificative. L'expérience du contrôle continu a montré que l'équité et l'objectivité dans ce système d'évaluation sont difficiles à réaliser - le livret de compétences. - Le LSU qui est un outil de casse de la liberté pédagogique et des diplômes, imposant évaluation et approche didactique. - la généralisation de l'évaluation par compétences tout au long de l'année scolaire et à la réalisation de bulletins trimestriels ou semestriels sur la base de ce seul mode d'évaluation.

	POUR	CONTRE
Diplômes	<ul style="list-style-type: none"> - la délivrance de qualifications professionnelles validées par un diplôme national préparé dans le cadre du service public. - la diversité des diplômes dans la VP - définir de nouveaux diplômes professionnels qualifiant - Le retour à des diplômes professionnels nationaux qui passent par un cadrage national et par des épreuves ponctuelles anonymes en fin de cycle. - la reconnaissance de ces diplômes par les conventions collectives, - que chaque baccalauréat professionnel soit clairement identifié à un métier - une respecialisation des diplômes. - l'unité des diplômes - que chaque diplôme préparé dans la voie professionnelle bénéficie d'une formation qui lui est propre, validée en fin de cycle par un examen particulier et spécifique. - que le diplôme de niveau 3 permette d'accéder à la formation au diplôme de niveau 4. - dans l'attente du retour au cursus 4 ans, la certification intermédiaire doit s'effectuer en fin de 1^{ère} avec des examens ponctuels nationaux dans toutes les matières. - que l'EN garde la main sur l'ensemble de ses certifications qui doivent toujours être enregistrées de droit au RNCP - une formation pour tou-tes les enseignant-es, en présentiel, est nécessaire en amont de toute mise en œuvre de création et/ou rénovation de diplôme. - que chaque diplôme professionnel soit lié à un métier clairement identifié - un CAP clairement déconnecté du DI et bénéficiant d'une préparation lui étant propre avec accroissement des places disponibles. - le maintien du BEP, qui reste le 1^{er} niveau de qualification reconnu pour beaucoup de jeunes, en fin de 1^{re}. - que le DNB vaille validation du socle, y compris le DNB Pro 	<ul style="list-style-type: none"> - de vagues qualifications professionnelles adaptées à une situation précise de travail et aux besoins immédiats des entreprises - la volonté de découper les diplômes en différentes unités constitutives (UC) qu'il serait possible d'acquérir au fur et à mesure d'une formation s'étalant tout au long de la vie. - la modularisation des formations. - mettre sur un pied d'égalité les diplômes et les titres, voire les CQP délivrés par les branches professionnelles par l'introduction des blocs de compétences. - toute forme de pression sur la durée des créations et/ou rénovations de diplômes - les fusions de diplômes qui ont vidé les nouveaux diplômes ainsi créés de contenus nécessaires qui étaient pourtant présents avant la rénovation. - tout diplôme qui ne serait lié qu'aux seules activités d'un poste de travail précis d'une seule entreprise - l'introduction des blocs de compétences en formation initiale. Ces blocs de compétences ouvrent la porte à un saucissonnage des diplômes et à la création d'un niveau de qualification infra 3

	POUR	CONTRE
CPC (Commissions professionnelles consultatives du MEN)	<ul style="list-style-type: none"> - un travail avec d'autres syndicats de la fédération afin d'apporter les analyses du SNUEP-FSU relatives à la constitution des référentiels élaborés dans les CPC. - développer un groupe de travail spécifique sur les contenus de l'enseignement général. - une élaboration des programmes et référentiels en concertation avec les professionnels dans le cadre des CPC pour garantir leurs contenus et la reconnaissance des diplômes délivrés par les conventions collectives. - que les branches professionnelles n'interviennent qu'au niveau des RAP. - que l'EN, en s'appuyant sur des professionnels représentant l'ensemble du tissu économique concerné par les formations, garde la maîtrise de l'élaboration et de la rédaction des référentiels - un renforcement des enseignants dans ces CPC afin de veiller à un équilibre entre les avis des professionnels et des enseignants lors de l'élaboration des référentiels. - le quadripartisme dans les CPC, ce dernier garantissant à la fois la faisabilité des référentiels par les enseignant-es, et la valeur des diplômes délivrés par l'EN - que toute création et/ou rénovation de diplôme soit précédée d'une étude d'opportunité agréée par les 4 parties présentes en CPC. - que toute création et/ou rénovation de diplôme soit suivie d'un bilan régulier et objectif mené par les 4 parties présentes en CPC. 	<ul style="list-style-type: none"> - le monopole du MEDEF dans les CPC.

	POUR	CONTRE
PFMP, PEMP, Habilitations	<ul style="list-style-type: none"> - que les stages en milieu professionnel ne soient pas considérés comme des moments de formation à part entière mais comme une découverte de l'entreprise et une mise en pratique des savoirs et savoir-faire enseignés en LP. - une réduction importante du nombre de semaines en milieu professionnel qui doivent être des périodes d'application et non des périodes de formation évaluative : pour la formation BEP une durée de 4 semaines sur l'ensemble du cycle en 2 ans et pour la formation baccalauréat professionnel et CAP une durée de 8 semaines sur le cycle de 2 ans. - que les temps en entreprise soient exclusivement des temps de mise en pratique et d'expérimentation des savoir-faire acquis au lycée. - que les stages soient des « PEMP » : Période d'Expérimentation en Milieu Professionnel. - une baisse importante du temps consacré aux PEMP. - que les recherches de PEMP soient encadrées par l'ensemble de l'équipe pédagogique (proviseur, DDFPT...) et non par les seuls enseignant-es. - que l'enseignement délivré aux lycéen-ne-s les sensibilise aux risques professionnels et au droit du travail mais ne se substitue en aucun cas aux obligations des employeurs. - que les habilitations, qui relèvent de l'adaptation au poste de travail, soient prises en charge par l'entreprise. - que les horaires d'enseignement du secourisme SST et des « gestes et postures », nécessaires à tout-e citoyen-ne, soient clairement intégrés aux horaires des élèves avec une augmentation d'heures ajoutées à la DHG correspondant aux normes et des personnels formés et recyclés pour la validation des SST. - que toute semaine qui, sur décision des équipes pédagogiques, permettrait d'obtenir des habilitations nécessaires ou des permis ou de travailler sur les "gestes et postures", soit décomptée du temps total de PEMP. 	<ul style="list-style-type: none"> - la durée des PFMP de 22 semaines qui est trop longue et réduit le temps pour les enseignements. - les PFMP pendant le temps des vacances scolaires, pour le respect des rythmes de travail et de repos dus aux élèves. - le fait que les formations aux habilitations soient effectuées au détriment du temps disciplinaire et que leur financement soit à la charge de la collectivité publique. - la semaine de "préparation aux PFMP" instaurée en 2016. - la délégation de formation d'une partie du contenu professionnel à l'entreprise, dans le cadre de PEMP, dont la durée aurait été réduite selon nos mandats.

	POUR	CONTRE
Lien CLG / LP et culture commune	<ul style="list-style-type: none"> - une profonde réflexion sur l’articulation collège/LP afin de pouvoir mettre en place de nouveaux dispositifs destinés à lisser le passage des élèves du collège au lycée professionnel. - la création de commissions mixtes (enseignants collège-enseignants de lycée professionnel), afin d’améliorer l’orientation vers l’enseignement professionnel. - une information sur la voie professionnelle s’appuyant sur des contacts réguliers entre les PLP et les professeurs de collège. - l’acquisition d’un savoir ambitieux pour tous. - une culture commune qui intègre la culture technologique et professionnelle avec des programmes construits en complémentarité - que les savoirs enseignés contribuent à l’acquisition d’une culture commune et construisent des ponts entre les références culturelles des élèves et la culture scolaire. - une formation à la culture professionnelle pour les élèves de collège dans le cadre de la culture commune du collège unique, sans confusion entre culture d’entreprise et culture professionnelle. - un groupe de travail sur la « culture professionnelle ». - l’intégration d’une culture professionnelle dans la culture commune dès le collège. - un enseignement sur l’histoire des sciences et des techniques, sur l’histoire sociale et du monde ouvrier, sur l’histoire des métiers. - l’amélioration de la transition du collège au lycée par une meilleure cohérence des programmes. - que la culture professionnelle fasse partie intégrante de la culture commune. - une visée émancipatrice de la culture professionnelle pour apporter tout ce qui est nécessaire au/à la futur-e salarié-e pour penser son métier, faire évoluer son travail et être capable de transmettre ses savoirs professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> - un socle commun qui serait le niveau maximum à atteindre pour beaucoup d’élèves.
Bac Pro du tertiaire Administratif	<ul style="list-style-type: none"> - le maintien de deux voies distinctes de formation dans le secteur tertiaire administratif. - Une réintégration du champ professionnel de comptabilité dans les contenus des bac pro du tertiaire administratif. - un dédoublement des classes dans toutes les disciplines 	<ul style="list-style-type: none"> - la fusion des Baccalauréats Professionnels « Secrétariat » et « Comptabilité »

	POUR	CONTRE
Numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Le numérique comme un moyen, et non comme une fin en soi - un usage du numérique à l'École qui se borne aux utilisations pédagogiques réellement utiles aux enseignements, ces derniers comportant une part de sensibilisation aux dangers du numérique ou à la pertinence de son usage - une réelle formation des enseignant-es sur les usages du numérique leur permettant de mettre à jour leurs connaissances tout au long de leur carrière et comportant des modules permettant de sensibiliser les élèves aux dangers du numérique, des notions de pédagogie de l'algorithme et une dimension de réflexion didactique sur l'usage du numérique. - qu'une étude indépendante soit menée autour de l'impact qu'a le numérique sur les évaluations certificatives. - l'État et les collectivités territoriales se mettent autour de la table et apportent des réponses pérennes en matière d'emplois dédiés et de ressources matérielles aux questions de maintenance informatique 	<ul style="list-style-type: none"> - les dérives qui se concrétisent dans l'injonction à faire du numérique pour le numérique. - le numérique comme source d'iniquité, y compris dans ses usages, entre les différentes catégories socioprofessionnelles - toute généralisation des « expérimentations » menée sans réel recul scientifique et sans les moyens dédiés

Fiche 4 – Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapé-es (ASH)

	POUR	CONTRE
SEGPA	<ul style="list-style-type: none"> - La conservation de la diversité des ateliers pour faire découvrir les différents champs professionnels. - Le développement des relations entre les SEGPA et les LP pour favoriser une poursuite de formation diplômante. - Le maintien de la formation professionnelle en SEGPA. - Un maximum de 12 élèves en classe et 6 en atelier, y compris les élèves d'ULIS. - La formation aux métiers du champ professionnel. - La Possibilité d'utilisation des machines par les élèves dans le cadre de la formation. - Un fonctionnement transparent des CDOEA (commission départementale d'orientation vers les enseignements adapté) en dehors de toute volonté comptable de fermeture de moyens. - L'affectation de personnels enseignant-es formé-es et volontaires. - La formation de tous les PLP avec délivrance du 2CA-SH (devenu CAPPEI) - Décharge horaire pour les PLP qui font la formation du 2 CA-SH (CAPPEI) - Une revalorisation de l'indemnité forfaitaire de sujétion spéciale. - Reconnaissance du statut de professeur principal en SEGPA avec paiement de l'ISOE. - Les 2 heures de concertation (coordination et synthèse) incluses dans le service hebdomadaire des PLP sans diminution de l'horaire élève. - L'augmentation du nombre de personnel d'éducation et de santé pour une meilleure prise en charge des élèves. - Dispositif Segpa dès la 6^{ème}. Orientation vers la Segpa dès la fin de l'école primaire. - comptabilisation des élèves dans les effectifs de division (prise en compte dans la DHG avec moyens dédiés pour l'enseignement professionnel) lors de l'inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> - que les PLP assurent des tâches qui ne leur incombent statutairement pas. - Le manque de structures et de moyens dans l'enseignement adapté. Cette carence provoque un glissement des publics sur des structures non adaptées, laissant sans solution, faute de places, des élèves relevant des SEGPA et EREA. - L'inclusion totale des élèves en très grande difficultés scolaire dans les classes ordinaires du collège. - Le glissement d'un enseignement préprofessionnel vers un enseignement technologique. - L'affectation en surnombre. - l'empêchement de l'orientation des élèves qui relèvent de ce dispositif par les commissions d'orientation
EREA	<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation du nombre de classes, et non leur fermeture. - La création minimum d'un EREA par département pour accueillir l'ensemble des élèves relevant de ces dispositifs. - Un allongement du temps de formation pour un CAP en 3 ans. - Le maintien des classes de 6^{ème}. -Effectif de 8 élèves maximum clairement réaffirmé. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'hébergement d'élève en internat uniquement sur des critères éducatifs et sociaux.
ULIS	<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des élèves présentant un handicap ou trouble de santé invalidant par un-e AVS (devenu AESH) formé-e - Le développement qualitatif des ULIS. - Un emploi pérenne des AVS (AESH) - Augmentation des places d'ULIS en Lycée. - La prise en compte des élèves d'ULIS dans l'intégration des effectifs de SEGPA-EREA-LP. - formation et temps de concertation avec le/la coordinateur/trice pour les enseignant.es. - respect du nombre maximum de 10 élèves par coordinateur/trice - comptabilisation des élèves ULIS dans les effectifs de division (prise en compte dans la DHG avec moyens dédiés pour l'enseignement professionnel) lors de l'inclusion -Attention particulière des affectations dans les différentes filières afin de mettre en adéquation les capacités des élèves avec les contraintes de la formation et surtout du futur métier enseigné sans discrimination. -Demande d'une continuité dans le suivi des élèves en ULIS sortant du collège 	<ul style="list-style-type: none"> Refus d'orienter un élève sous prétexte qu'il n'existe pas d'ULIS dans le lycée professionnel

	POUR	CONTRE
2CASH ET CAPPEI	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les options existantes du 2CASH dans le CAPPEI - Possibilité de formation au cappei pour les collègues travaillant en dehors de l'ASH 	
LES HEURES DE COORDINATION- SYNTHÈSE / LES INDEMNITÉS	<ul style="list-style-type: none"> - Déconnexion de l'indemnité pour exercice en ASH et de la détention du CAPPEI - égale au montant de 2 IMP. - formation continue pour les PLP titulaires et contractuel-les ne détenant pas le CAPPEI et affecté-es dans l'enseignement adapté pour valider le CAPPEI 	-la suppression des HCS (heure de coordination et de synthèse)

Fiche 5 – Formation des enseignant-es

	POUR	CONTRE
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> - une augmentation du niveau de qualification des enseignants, qui doit être reconnue par la délivrance du Master. - la préprofessionnalisation au niveau licence - que la titularisation comme PLP implique la délivrance d'un master professionnel 2 « profession professeur en LP ». - Concours nationaux - pas d'exigence sur place du concours - des cursus de formations adaptés aux différentes situations des candidat-e-s, spécifiques pour les PLP et menant à la qualification « Master » (Au niveau EN comme Universitaire, éventuellement par VAE) car il n'y a pas toujours de master dans les domaines professionnels. - une plus grande professionnalisation des concours mais pas au détriment des épreuves disciplinaires - le pré-recrutement qui doit favoriser socialement le recrutement des PLP, permettre des parcours identifiés pour les spécialités professionnelles. Les dérogations permettant de passer les concours sans le M1 doivent être maintenues, mais accompagnées de formations adaptées - la mise en place de concours nationaux adaptés accompagnée d'une ouverture de postes en conséquence, pour tous les personnels non-titulaires ayant plus de 3 ans d'ancienneté. <p>Le diplôme exigé doit être la licence ou équivalence, puisque certain-es contractuel-les concerné-es ont été « recruté-es » avant l'exigence du master.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une adaptation pour les disciplines professionnelles où la licence n'existe pas et pour les contractuel-les recruté-es avant l'exigence du master. - la mise en place d'un réel plan de pré-recrutement et une revalorisation des salaires des enseignant-es. <p>Le SNUEP-FSU se dote d'un mandat d'étude sur les pré-recrutements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - absence de parcours de formation qui fait craindre une offre de formation privée voire pas de formation du tout - Les contenus de concours eux-mêmes sont sensiblement modifiés : l'introduction dans l'épreuve sur dossier d'un questionnaire sur le système éducatif et le comportement éthique et responsable du fonctionnaire est caractéristique, ainsi que la tendance à davantage évaluer la forme que le fond en privilégiant la démarche (méthode d'investigation) par rapport aux contenus disciplinaires. - les réductions massives d'emplois de PLP, voire leur disparition dans certaines disciplines et revendique le recrutement de PLP en nombre suffisant au regard des besoins.

	POUR	CONTRE
Formation	<ul style="list-style-type: none"> -pour que les non-titulaires bénéficient de la formation continue et du DIF sur leur temps de travail (cf mandats de Granville) - la prolongation de la dérogation de titre initialement prévue sur une durée de 5 ans pour le concours - une réelle formation des PLP, quelles que soient les voies d'accès aux concours. Cette formation doit comporter les dimensions scientifiques et/ou techniques ainsi que didactiques et pédagogiques qui permettent de mieux répondre aux besoins particuliers des élèves reçus en LP, SEP, SEGPA et EREA. Des masters spécifiques en métiers d'enseignant dans la voie professionnelle doivent être créés et leur implantation garantie par une carte nationale des formations. Cette dernière est nécessaire pour la préparation effective à l'ensemble des concours PLP sur l'ensemble du territoire. -la réelle existence d'options PLP dans les masters MEEF, avec des moyens dédiés. -une formation de L3 jusqu'à un an post concours. -l'intégration d'un module sur l'utilisation de la voix -une carte nationale de formation - la mise en place d'une carte de formations nationale incluant aussi les territoires ultramarins -retour aux ENNA - les non-titulaires doivent bénéficier, dès le début de leur contrat, d'une formation et d'un suivi pour accomplir leur mission d'enseignement. (Bourges) -les non-titulaires doivent bénéficier, dans le cadre de la préparation du concours, d'une formation et d'une décharge de service. - un accès à la formation professionnelle quelle que soit leur voie de recrutement. -Pour les disciplines des métiers qui bénéficient de dérogations pour se présenter au concours faute de diplômes au niveau III (devenu niveau 5), une formation orientée vers la pédagogie, la didactique et des modules sur la connaissance du système éducatif doit impérativement être généralisée. 	<ul style="list-style-type: none"> -l'utilisation d'étudiant-e-s comme moyens de remplacement et notamment au cours de l'année de M2 - Le SNUEP s'oppose à la création de masters en alternance qui placent les étudiants en responsabilité sur des vacances. De plus, cela les mettrait en difficulté pour préparer le master comme le concours. - les certifications (langues, informatique...) imposant de nouvelles conditions à la titularisation. Il existe une formation à la DNL qui peut être proposée à des volontaires.
Formation continue	<ul style="list-style-type: none"> -Le SNUEP-FSU revendique l'exercice du DIF exclusivement sur le temps de travail. Une formation pendant les congés c'est un alourdissement de la charge de travail, et une régression sociale. -Le SNUEP-FSU demande que la FC, qui doit être une des missions des ÉSPÉ (INSPE) soit inscrite comme une priorité nationale de notre ministère. - Le SNUEP-FSU revendique la portabilité du DIF (CPF) pour les collègues venant du secteur privé. -L'accès à la formation continue garanti à tou-tes les collègues. 	<ul style="list-style-type: none"> - formation continue hors temps scolaire -L'obtention de ce droit soit soumise au bon vouloir de l'administration. -L'abandon, depuis des décennies, de la FC des enseignant-es. Le développement de la formation à distance encourage l'empiétement du temps de formation sur le temps personnel.

	POUR	CONTRE
Stage	<ul style="list-style-type: none"> - Une pratique professionnelle équivalente à un maximum d'un tiers de service effectué sur les heures du conseiller pédagogique afin de permettre une réelle préparation des séquences et une vraie analyse de pratique professionnelle. - L'intégration de travaux de recherche en éducation prenant en compte notamment les problématiques spécifiques des métiers des futurs PLP. - Le développement de la formation continue, notamment en offrant des compléments de formation en T1 et T2 (avec au minimum 3 heures de décharge de service sur ces deux années). - La mise en place de stages en entreprise adaptés aux parcours des futurs enseignants et liés aux formations en milieu professionnel spécifiques à la profession et permettant la maîtrise d'outils pédagogiques. - 6 h de stage en responsabilité, et le reste en formation. - Le retour au système ENNA (avec notamment 2 ans de fonctionnaire stagiaire, des LP d'application, ou encore le stage en responsabilité sur le service du conseiller pédagogique...) peut être envisagé, notamment pour les stagiaires dans les disciplines professionnelles bénéficiant de dérogations pour se présenter au concours. - Première formation à l'enseignement adapté pour tous les stagiaires PLP -La présence d'enseignant-es PLP hors formateurs et formatrices dans les jurys d'évaluation. - le droit pour les stagiaires convoqué-es à l'entretien d'être accompagné-es par un-e élu-e du personnel. <p>Motion votée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les futurs tuteurs, une formation spécifique et obligatoire à l'ESPE (INSPE) , assurée par des inspecteurs de la discipline - Le remplacement de la prime actuelle de tutorat par une décharge horaire de 2 heures hebdomadaires - la prise en compte de l'avis des formateurs en ESPé (INSPE) - La mise en place d'une commission paritaire, ayant pour fonction de faire le point sur la situation de tous les stagiaires et d'apporter des réponses en cas de stage problématique 	<ul style="list-style-type: none"> -Les conditions d'entrée dans le métier des stagiaires (stagiaire à 18h) -le système de tuteur tel qu'il était conçu (en HSA pas de décharge) . -l'utilisation des stagiaires en moyens d'enseignement. - la prise en charge par les stagiaires du secrétariat d'examen alors même qu'ils ont encore des examens dans le cadre de leur formation à l'ÉSPÉ (INSPE). <p>Motion votée :</p> <p>-la confusion des rôles, entretenue par le rapport final d'évaluation, qui transforme le soutien en jugement. Un stagiaire ne peut être dans une relation de confiance avec un collègue qui rédigera un rapport sur sa pratique. Ce rapport ne doit plus être un rapport d'évaluation pour la titularisation mais doit être intégré dans la formation</p>
ESPÉ (INSPE)	<ul style="list-style-type: none"> - une meilleure représentation de l'EP dans la gouvernance des ESPE (INSPE) -une intégration de formateurs PLP ainsi que les formateurs de terrain (tuteurs, conseillers pédagogiques...) et organiser une formation spécifique de ces formateurs. 	